

COMMUNE Luçay-le-Libre

Code_insee: 36102

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

jeudi 13 juin 2019

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment C
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AC1	Description	Servitudes de protection des monuments historiques
--------------------	-----	--------------------	--

famille: Monuments historiques

1281 Loi du 31/12/1913

Monument historique inscrit le 28/12/1978

- CHATEAU DU COUDRAY, façades et toitures, galerie à arcades et cheminée subsistante

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	EL5	Description	Servitudes de visibilité sur les voies publiques
--------------------	-----	--------------------	--

famille: Circulation routière

1280 Arrêté préfectoral du 25/07/1980

N° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élargissement en bordures des chemins départementaux et communaux.

Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté préfectoral joint au présent dossier.

Code S.U.P.	EL7	Description	Servitudes d'alignement
--------------------	-----	--------------------	-------------------------

famille: Circulation routière

2101 Arrêté préfectoral du

La commune est concernée par les plans d'alignement suivants :
- RD 2 traverse d'agglomération, arrêté du 6/09/1890
- RD 28 traverse lieu-dit Cermelle, arrêté du 14/11/1866

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire
CS14321
44343 BOUGUENAIS Cedex

Code S.U.P.	T7	Description	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
--------------------	----	--------------------	--

famille: Circulation aérienne

2100 Arrêté Interministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.

Gestionnaire : GRTgaz - REGION CENTRE ATLANTIQUE

Service Travaux Tiers & Urbanisme
62, rue de la Brigade Rac
ZI de Rabion
16023 ANGOULEME Cedex

Code S.U.P.	I3	Description	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
--------------------	----	--------------------	---

famille: Gaz

2102

Code de l'Environnement du 01/06/1970

SERVITUDE RELATIVE A L'IMPLANTATION DE L'OUVRAGE :

- ROUSSINES - MERY/CHER : canalisation diamètre 500

Sur cette canalisation une bande de servitude forte de 10 m de largeur totale est instaurée : 5 m de part et d'autre de la canalisation.

Dans la bande de servitude forte :

- Sauf accord préalable de GRT Gaz il n'est pas autorisé de constructions, ou plantation d'arbres ou d'arbustes (à l'exception des vignes et arbres basses-tiges de moins de 2,70 m de haut), ni aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m de profondeur.
- Aucune voie de circulation ne pourra être établie sur le tracé de la bande de servitude
- Seuls les murets de moins de 0,4 m de hauteur et de profondeur ainsi que la plantation d'arbres de moins de 2,7 m de hauteur et dont les racines descendent à moins de 0,6 m, sont autorisés.
- Les modifications de profil du terrain doivent être soumises à l'accord de GRTgaz dans le cadre du maintien de la cote de charge réglementaire au-dessus de la génératrice supérieure de notre canalisation dans la bande de servitudes forte.
- Le stockage de matériaux dans la bande de servitudes de l'ouvrage est à proscrire
- L'implantation de clôtures devra faire l'objet d'un accord avec GRTgaz.

Il y a lieu également de rappeler :

- à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le "Guichet Unique des réseaux" (téléservice : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) ou à défaut de se rendre en mairie, afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT).
- aux exécutants de travaux (y compris ceux réalisant les voiries et branchements divers) de consulter également le Guichet Unique des réseaux et d'adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

2170

Arrêté préfectoral du 14/06/2016

N° 2016-268-DDCSPP instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilée, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport.

Les dispositions applicables à ces servitudes sont fixées dans l'arrêté préfectoral annexé à la présente liste.